



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Sous-chefferie soutien des opérations et organique**

Metz, le 15 JAN. 2025
N° 500216 /ARM/EMA/EMZD Metz /
SC SOUT OPS-ORG/BSI/SEU/NP

Le général de corps d'armée Pierre MEYER,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de Haute Saône.

OBJET : PLU arrêté – Saint-Sauveur (70).
RÉFÉRENCE : courriel du 16 décembre 2024.
PIÈCE JOINTE : un plan

Par correspondance visée en référence, vous sollicitez mon avis à propos du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Sauveur arrêté par délibération du conseil municipal du 5 novembre 2024.

Après étude des documents fournis, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques et demandes de modifications suivantes.

Je vous informe que la liste de servitude est erronée. En effet, le dépôt de munitions de Sainte Colette n'est pas situé sur le ban de la commune de Saint-Sauveur. En revanche, celle-ci est grevée par les servitudes suivantes :

- AR3 dépôt de munitions soutes missiles base aérienne 116 de Luxeuil,
 - AR3 dépôt de munitions soute Germas base aérienne 116 de Luxeuil,
- créées respectivement par décrets du 5 octobre 1995 et du 8 mars 1995, dont vous trouverez copies jointes au présent courrier.

Ces servitudes sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense (USID) de Luxeuil, 10 rue Guynemer, 70300 Saint-Sauveur. En raison de leur taille, les plans ne peuvent être joints au présent envoi. Ils seront transmis à vos services par voie dématérialisée.

De plus, le plan d'ensemble des servitudes aéronautiques des aérodromes de Luxeuil – Saint-Sauveur et Lure-Malbouhans sera remplacé, dès sa signature par l'unique PSA relatif à la BA116, le second n'accueillant plus d'activité militaire.

Il apparaît également que les servitudes radioélectriques ne sont pas reportées sur le document graphique.

Concernant le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

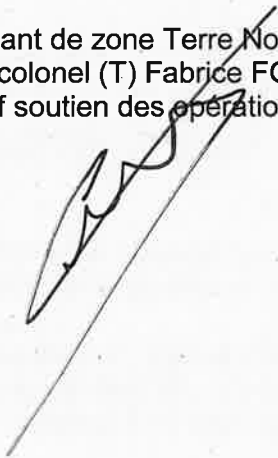
- à la page 16, vous identifiez une zone matérialisée en jaune sur le plan joint comme une « zone préférentielle pour l'implantation de panneaux solaires ». Celle-ci se situe à l'intérieur du périmètre, indiqué en rouge, délimitant la zone de 3 km dans laquelle toute implantation de panneaux photovoltaïques est interdite conformément aux directives de la direction générale de l'aviation civile (DGAC),
- par ailleurs, l'objectif n°2 de l'article 2.2.1 figurant à la page 9 du PADD fait état du projet de résidence sénior à proximité de la piste, actuellement non utilisée, de la base aérienne 116 de Luxeuil – Saint-Sauveur et qui serait situé dans la zone de bruit relative à l'aire de dégagement de cette piste.

En effet, la commune de Saint-Sauveur est grevée par le plan de servitudes aéronautiques (PSA) ainsi que par celui d'exposition au bruit liés à l'aérodrome militaire situé pour partie sur le territoire de la commune. Toutefois, ces deux plans sont actuellement en cours de révision et pourraient rendre la construction de cette résidence incompatible avec les mesures de protection de l'aérodrome.

Cette base aéronautique de l'armée de l'air et de l'espace, pour laquelle des projets structurants sont en cours d'étude et qui conduiront à des investissements importants sur le site, est un élément majeur de l'outil de défense du pays. Aussi, je vous demande de bien vouloir envisager l'implantation de ces projets sur des sites différents.

En conséquence et dans l'attente de la prise en compte des remarques formulées, l'EMZD de Metz émet un avis défavorable sur le PLU de la commune de Saint-Sauveur car en l'état il contrevient aux intérêts de la défense nationale.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Fabrice FORQUIN,
sous-chef soutien des opérations et organique



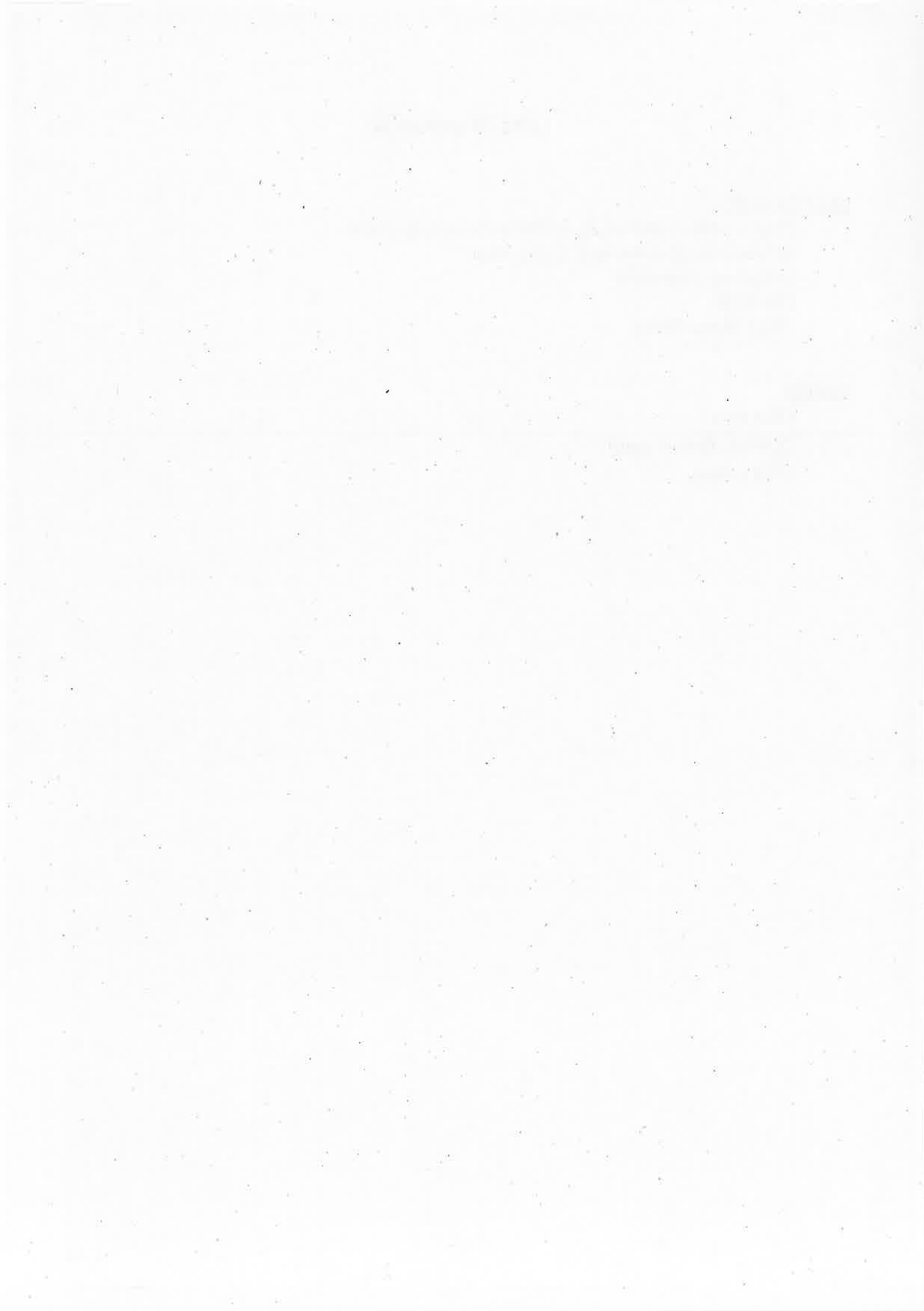
LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de la Haute-Saône
Service urbanisme Habitat et Construction
24 boulevard des Alliés
CS 50398
70014 Vesoul Cedex

COPIES :

- ESID Metz ;
- COMBdD Epinal-Luxeuil ;
- USID Luxeuil.



Base aérienne 116 – Luxeuil – Saint-Sauveur

